



Odette Duriez

2ème vice-présidente du conseil départemental du Pas-de-Calais :

Rien n'est encore gagné mais ça évolue.

Les 20 et 27 juin prochain, auront lieu les élections départementales et régionales, des scrutins chers à Elles aussi car le conseil départemental est composé maintenant de binômes paritaires et au conseil régional les listes sont paritaires. Odette Duriez, conseillère départementale du Pas-De-Calais juge les lois sur la parité comme de « très bonnes lois » : « Comme beaucoup, cette contrainte à la parité par la loi ne me plaisait pas au début. Pourtant cela a tout changé dans les assemblées. » Au Conseil départemental, Odette Duriez, après un long parcours politique, (maire, députée, sénatrice) a connu l'avant et l'après la loi sur la parité « une loi très positive » dit-elle. Cela a redonné jeunesse et dynamisme. Les femmes sont arrivées avec un regard neuf, sans ambition. Et la parité a été obligatoire dans les postes de vice-présidence. Ce fut compliqué au début car des femmes ont obtenu des postes que les hommes convoitaient. Après un temps de formation, les femmes ont assuré faisant montre d'un courage et d'une volonté à toute épreuve : « Il faut réussir ». On a senti chez elles cette capacité à organiser les temps familiaux, professionnels et politiques. Les hommes se sont « écrasés ». Ils n'avaient pas le choix.

Beaucoup de jeunes femmes ont été élues. La prise de responsabilité ne les a pas effrayées, elles ont adapté leur temps professionnel par une organisation ou un temps partiel. Les hommes sont plus souvent retraités. Le problème se pose moins souvent. Il est moins visible. Avec Denise Bouquillet, Odette Duriez forme un duo de « petites mamies ». Les deux aînées, l'une de droite, l'autre de gauche, sont attentives à venir en aide aux plus jeunes.

L'arrivée des femmes dans le Conseil Départemental a changé l'ambiance. L'atmosphère est plus dynamique, la relation plus franche. Les mentalités ont dû évoluer. Dans un binôme, la femme était souvent prise pour la secrétaire. La répartition des tâches varie selon les binômes. Parfois, on se répartit le territoire, parfois c'est en fonction des thématiques où on se sent le plus à l'aise.

On a pu constater qu'il était difficile pour des hommes de voir une femme s'élever à de nouvelles fonctions. « J'ai demandé à une première adjointe de prendre ma suite au Conseil départemental. Son maire ne l'a pas bien pris. Il attendait que je lui propose aussi un poste » ...

Pour les femmes, il a fallu du temps pour qu'elles soient reconnues à leur juste place. La loi a donc poussé à un changement de mentalité : « Pour les femmes, ce sera plus facile désormais ».

Véronique Genelle